

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 23 février 2016 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 février 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Annick DEVAUD-CHARLES, Virginie CANARD, Peggy LUTON, Véronique HERAUD et Dominique BAESJOU et ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Jacques DURET et Thierry TURBE.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Claude BROCHARD et Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Monsieur BROCHARD à Madame DEVAUD
Madame CURRAN à Madame CANARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DURET.

Assistaient à la séance : Catherine COPPIN, DGS et Thomas TOINEL, Assistant DGS.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2016.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 4 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO en charge de la commission « Grands Travaux » qui expose synthétiquement les points traités en réunion du 4 décembre 2015.

1. LE CIMETIERE

Nous avons 3 projets et un dossier à étudier :

➤ *Installation d'un système de fermeture automatique du portail côté parking pour la gestion de l'ouverture et de la fermeture du cimetière (en particulier les soirs et week-end)*

Cet équipement n'a pas été réalisé en 2015 car nous avons découvert qu'il n'y avait pas de compteur électrique au cimetière. La proposition ERDF pour alimenter se trouve route de St Martin mais ce n'est pas l'entrée du cimetière que nous souhaitons automatiser. La formule

d'alimentation du portail côté parking est plus complexe car nous passerons par un dossier SDEER pour une extension de réseau électrique.

Au regard d'une première estimation financière (6 000 à 7 000 € alimentation + automatisme), considérant les projets futurs de mise en valeur de l'ossuaire et du local de l'ancien corbillard ainsi qu'un sanitaire automatique et constatant que l'accès au cimetière pour les entreprises est maintenant mieux géré, après un débat, les membres de la commission demandent des devis plus précis concernant ces deux possibilités d'alimentation électrique avant de prendre une décision.

➤ *Aménagement et mise en valeur de l'ossuaire*

Nous avons constaté qu'il y a peu de places disponibles dans l'ossuaire. Depuis quelques années, nous préparons de nouveaux espaces dans la partie du cimetière ancien. A chaque opération de reprise de concessions dite abandonnées et de préparation de nouvelles concessions, caveaux ou pleine terre, nous procédons à des exhumations, les corps sont ensuite déposés dans l'ossuaire.

Il devient donc urgent d'agrandir l'ossuaire soit dans le sol, soit dans le bâtiment existant.

Nous souhaitons également étudier le principe d'une liste de nom des personnes déposées dans l'ossuaire. Ces noms peuvent être inscrits sur le mur du bâtiment.

De plus il faut signaler l'ancien ossuaire situé dans le cimetière.

➤ *Préparation de nouvelles concessions*

En décembre cette année, nous avons de disponible 6 caveaux, 6 concessions en pleine terre, 9 cases de columbarium en cours d'installation.

En moyenne dans une année, nous revendons aux familles de 5 à 10 concessions et de 2 à 4 cases de columbarium.

En observant les coûts de l'évacuation des vieilles pierres tombales, la préparation des sols et la construction de caveaux, nous devons programmer régulièrement ces opérations sur des séries de plusieurs concessions afin de conserver un équilibre financier entre travaux de préparation et vente aux familles.

Nous pouvons continuer de préparer des concessions nouvelles en 2016.

➤ *En prévision des travaux de création d'un espace de dispersion des cendres aux normes et d'un jardin du souvenir en 2017/2018, nos jardiniers communaux ont besoin de connaître d'ores-et-déjà la position exacte de cet espace. Ils pourront en effet anticiper la préparation et les plantations qui sont à prévoir.
Après débat, la commission retient l'emprise n°1*

2. LA VOIRIE

Nous n'avons pas encore travaillé sur les fiches techniques de la liste des 34 premières rues sélectionnées.

Dans les dépenses du budget 2016, nous avons à terminer la voirie de l'avenue du Mail.

➤ *Il faut inscrire l'entretien des chemins et des fossés (à voir avec B. TURBÉ sur le budget fonctionnement - entretien VRD)*

A ce sujet nous établirons une nouvelle liste de petits travaux avec les agriculteurs et les ostréiculteurs.

➤ *En prévision des travaux du département sur le giratoire Thomazeau entrée route de St Martin en 2017*

La participation financière de la commune sera d'environ 165 000€ TTC. Il y a des décisions à prendre pour la phase préparatoire de ce chantier. Les sujets concernés sont les espaces verts, l'électricité et l'éclairage, la gestion du pluvial, la signalisation locale.

La commission propose au sujet des réseaux électriques : l'effacement des lignes aériennes le long de la route départementale, partie située entre la zone des hangars agricoles et les ateliers communaux.

Le giratoire ne sera pas éclairé, cependant, il est souhaitable de compléter l'éclairage public des rues autour du carrefour, chemin du Pas du Milieu, route de St Martin, rue du Moulin de Thomazeau et nous conserverons les deux candélabres à l'entrée de la zone des hangars. Il est nécessaire d'éclairer la traversée piétons et vélos près du giratoire.

Les eaux pluviales seront gérer sur place par infiltration. Deux grandes noues sont prévues dans les espaces verts pour recueillir l'eau par ruissellement. Par conséquent il n'est pas envisager de système d'arrosage. Les plantations seront à choisir en fonction de ces contraintes car la commune assurera l'entretien des espaces verts après les travaux.

Nous devons étudier nos besoins pour la signalisation locale concernant l'entrée de la commune : l'information pour la circulation, les parkings, les camping-cars, les itinéraire vélos, etc.....

3. LES RESEAUX

➤ *L'électricité*

En 2016 dans le cadre de l'aménagement du Mail, nous terminerons la rénovation de l'éclairage.

Parmi les dossiers en attente nous avons :

-l'effacement de la 3ème partie du chemin des Brardes,

-l'effacement du chemin des Cossonnes, 2ème partie jusqu'à la route départementale,

-le lancement de l'étude du giratoire Thomazeau : éclairage et effacement des réseaux (vu dans le chapitre précédent),

-demande d'ERDF de renforcement du réseau chemin des Prises depuis le poste de « Belle Rive ». Si la commune le souhaite l'enfouissement de cette ligne peut être réalisé en 2016, sinon le nouveau câblage sera aérien,

-la modernisation de l'éclairage public du centre + route de St Martin et Cours des Poilus.

La réalisation des travaux Thomazeau est prioritaire.

Un autre dossier sera lancé en cours d'année si possible car il faut attendre de connaître le montant réactualisé des annuités des prêts SDEER.

➤ Réseau des eaux pluviales

Programme d'hydrocurage :

En décembre 2015- secteur périphérique : Les Brardes, La Passe, Zone Artisanale.

En 2016 - secteur nord : Ragotteries, Goisil, Tuileries, La Parée.

Bassin de décantation de Goisil : un nouveau devis de « UNIMA » a été validé pour un complément d'étude pour le dimensionnement des pompes du bassin suivant le scénario n°2 de l'étude initiale.

Le bureau d'étude « Eaux-Méga » terminera ensuite son travail avant une présentation du projet.

4. LES BATIMENTS

Les fiches de suivi par bâtiments doivent impérativement être opérationnelles dans le courant de l'année 2016.

Nous devons consulter des entreprises pour certaines vérifications périodiques (extincteurs, électricité, ERP (école, salle des associations, salle du levant, église)

Le budget pour l'entretien des bâtiments doit être maintenu voire augmenté.

Pour 2016 les choix des membres de la commission sont dans l'ordre suivant :

L'atelier Service Technique : travaux d'aménagement intérieur → Investissement

Le kiosque : rénovation des barrières et de l'escalier → Investissement

Le logement de la Poste : préparation pour loger des saisonniers → Fonctionnement
(peintures intérieures révisions plomberie et électricité, ameublement)

Les tennis : enduit du mur d'entraînement → Fonctionnement

La salle des associations : peintures des murs extérieurs → Fonctionnement

Base Nautique : peinture bardage bois extérieur → Fonctionnement

Skate : changement d'une partie de la clôture grillage rigides → Fonctionnement

Le lancement des études :

Pour l'église : mise en œuvre du PAVE, après l'AD'AP
+ diagnostic de la structure en pierre du clocher.

Pour le hangar agricole : la construction d'un préau pour les engins de la « CUMA ».

Le choix final pour l'ensemble des projets se fera en fonction du débat budgétaire du Conseil

Municipal.

Peggy LUTON remarque que la réhabilitation du logement de l'école n'est pas inscrite dans la liste des travaux programmés pour 2016 à laquelle on répond que ces travaux seront bien lancés cette année comme mentionné dans le document préparatoire du budget qui va être présenté en séance.

2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 10 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire cède à présent la parole à Monsieur CLEMENT pour exposer les travaux de la commission « Communication » du 10 février.

1 – PLAN DE REFERENCE

1.1 – Mode de communication

Monsieur CLEMENT introduit la réunion en posant un constat sur la manière de communiquer de la collectivité marquée par l'absence d'anticipation comme pour le dossier du marché entraînant incompréhension et confusions chez certains administrés et commerçants. La collectivité doit pouvoir expliquer clairement ses objectifs et les moyens pour les atteindre afin que les décisions soient mieux comprises.

Madame DEVAUD souligne le manque d'informations pour de nombreux sujets parfois sensibles comme l'abattage des arbres avenue du Peu Ragot.

Monsieur CLEMENT propose comme axe majeur de travail et titre du volet communication du plan de référence : « S'OUVRIR AU PUBLIC ». Dans ce but, les actions proposées sont :

- *Faire venir les gens à la mairie en faisant de ce lieu un espace d'exposition, de concertation, d'information, d'échange et de réunions qui pourraient y être organisées régulièrement sur des sujets précis comme la taxe de séjour, les marchés, le stationnement, les espaces verts...*
- *Mettre en avant les travaux du Conseil Municipal*
- *Rédiger des articles plus explicatifs dans le Kiosque, notamment sur le budget.*
- *Adopter plus de rigueur dans la mise à jour du site.*
- *Etre présent sur les réseaux sociaux.*

Madame HERAUD marque son attachement à une feuille d'information mensuelle (recto-verso) disponible librement dans les lieux publics et commerces du village.

Monsieur CLEMENT souligne que ces actions ne peuvent être menées sans la mobilisation des adjoints pour fournir les informations.

1.2 – Borne interactive

La Commission d'inscrire en 2017 au plan de référence l'acquisition d'une borne interactive pour moderniser l'affichage réglementaire, présenter les projets de la collectivité, améliorer l'information à destination des administrés, rendre plus attractif la mairie...

Le modèle pressenti est un pupitre interactif, écran 19'', en tube et piètement acier, pour un montant de 3 500 € TTC.

2 – REORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur CLEMENT donne la parole à Thomas TOINEL, Assistant DGS, qui informe les membres de la Commission de la désignation de Priscilla BRUCHER comme secrétaire référente pour la communication dans le cadre de la réorganisation des services administratifs. Le site Internet sera géré en binôme avec Corinne CHARTREL notamment en vue du travail important de refonte de l'arborescence et de mise à jour du contenu des pages web. Pour assurer pleinement ses nouvelles fonctions, Priscilla BRUCHER suivra une formation fin mars pour acquérir des compétences en matière de conception et de réalisation de produits multimédia. Monsieur CLEMENT ajoute que Priscilla BRUCHER est également secrétaire en charge des affaires sociales.

3 – SITE INTERNET

Monsieur CLEMENT laisse la parole à Monsieur TOINEL pour une présentation synthétique des statistiques 2015 qui ont été transmises aux membres de la commission. Globalement, il est noté pour la première fois en 5 ans une baisse du trafic avec une stabilisation du nombre de sessions ouvertes (environ 30 000) mais une baisse notable du nombre de visiteurs (-6,89%), des pages vues (-9,70%) et du nombre moyen de pages vues (-13,78%). Paradoxalement, 2015 affichent des chiffres records en juillet (4 166 sessions ouvertes) et en août (4 449) se qui accentue la baisse sur le reste de l'année, notamment au dernier trimestre avec un trafic parfois inférieur à 2014.

Pour 2016, la Commune souhaite rebondir avec comme tremplin la refonte du site accompagnée de plus de rigueur dans sa mise à jour et à la mise en œuvre d'actions pour dynamiser le trafic. Il est ainsi présenté les effets positifs de l'envoi d'un message KIWI intégrant des liens vers le site.

La commission donne mandat à Peggy LUTON, absente ce jour, pour finaliser le projet avec l'agence RACCOURCI. Quelques remarques sont malgré tout émises : proposition de suppression du logo situé en haut à gauche, absence du logo de la grande région et revoir terme « coups de gueule ».

Il est proposé de faire la promotion du nouveau site au moyen de cartes de visite avec QR code disposées sur la banque d'accueil de la mairie ainsi que dans les commerces du village.

4 – WIFI

Une première borne WIFI public sera prochainement installée dans la bibliothèque. Sera étudié le rayonnement de la borne et notamment la couverture de l'accueil de la mairie. Il est précisé que la Commune pourra paramétrer les temps et horaires de connexion, le volume des données téléchargeables... Monsieur CLEMENT ajoute que le système répond aux contraintes réglementaires de la loi HADOPI et Anti-terrorisme.

5 – FIPIC

Après entretien avec Yasmine AIT-KHALED, Présidente de l'association, Monsieur CLEMENT informe que le dossier n'est pas fermé malgré la décision du Conseil Municipal du 20 janvier 2016 de soutenir financièrement l'opération entre 15 à 20 000 € au lieu de 50 000 € demandés. L'association souhaite connaître précisément le niveau d'engagement réel de la Commune sachant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré soutiendrait l'opération à niveau équivalent. De plus, l'association souhaite avoir des garanties sur la pérennité de l'aide de la Commune.

Catherine COPPIN, DGS, rappelle que le niveau de l'aide sera fixé au vu d'un projet. Pour ce qui est de l'engagement communal, celui-ci doit être traduit à travers une convention d'objectifs triennale validé par le Conseil Municipal qui s'engagerait de manière concomitante à soutenir financièrement l'opération durant toute cette durée.

Madame HERAUD note beaucoup de confusions sur le dossier et désire que la Commune affiche ses ambitions et s'en donne les moyens. Pour ce qui est de la convention, elle propose d'inclure une clause de sortie en cas de dérives de l'opération.

Il est précisé que la subvention de 20 000 € intégrerait la reprise du concours photo avec vote du prix public depuis le site du FIPIC, l'agrandissement photos lauréates et les dotations des prix.

Madame HERAUD demande que l'association remette à la Commune ses statuts.

Monsieur CLEMENT reprendra contact avec la Présidente de l'association.

6 – KIOSQUE N°34

Pour la rubrique « Chronique couardaise », Monsieur CLEMENT propose de mettre en avant deux agriculteurs de la mer, Cédric FORTUNIER et Mathieu DUPORTAL.

Le Kiosque N°34 sortira début juillet.

7 – PLAN DE COMMUNICATION POUR MISE EN PLACE DE LA REGLE DE PRIORITE A DROITE

La Commission modifie et valide l'affiche qui accompagnera la mise en place de la règle de priorité à droite dans tout le village de manière progressive à partir du 1^{er} mars. Un communiqué de presse sera publié dans 4 numéros du Phare de Ré entre le 17 février et le 10 mars. Un article a également été rédigé sur le site.

En réponse à une demande formulée par Peggy LUTON, Monsieur le Maire consulte ses Adjoints pour avoir une date de rendu des travaux relatifs au plan de référence. Au vu des urgences à gérer par certaines commissions, il est proposé de repousser la restitution des travaux en septembre.

Après avoir introduit le rapport de la Commission, Monsieur CLEMENT laisse la parole à Peggy LUTON pour soumettre au Conseil l'ouverture d'une page Facebook en précisant les

atouts à savoir toucher un nouveau public, dynamiser la fréquentation du site Internet, diffuser des informations en temps réel, mais également les contraintes avec l'exposition aux commentaires des internautes.

Cette consultation fait l'objet d'un débat entre les pour et les contres. Ainsi, pour Monsieur le Maire, cet outil est à double tranchant et contraignant en termes de gestion. Il nécessite un suivi régulier et une réponse adaptée aux commentaires qui ne peut se faire que par les décideurs, Maire ou Adjoints.

Monsieur CLEMENT répond que ça peut être justement un moyen pour mieux communiquer et informe que la page Facebook de l'Office de Tourisme récolte peu de messages et qu'il faut donc relativiser le travail que celle-ci nécessitera.

Monsieur PALITO souligne l'intérêt d'émettre une information de façon instantanée mais pose la question de l'utilité du système KIWI pour l'alerte et l'information des administrés. A cette question, il est répondu que les deux outils ne sont pas incompatibles car l'utilité et le public visé sont différents.

Madame HERAUD, quant à elle, réitère la crainte de Monsieur le Maire sur la mise à jour régulière de la page. Automatiquement les gens vont poser des questions auxquelles il va falloir répondre.

Monsieur CLEMENT répond que la réponse peut être succincte en indiquant juste un lien vers une page du site Internet qui donnera une réponse plus étayée. Peggy LUTON ajoute que la page Facebook sera autoalimentée par les actualités publiées sur le site.

Monsieur le Maire conclut le débat en demandant une évaluation du temps nécessaire pour sa gestion ainsi que de préciser qui fait quoi.

Monsieur CLEMENT informe que le projet sera inscrit au plan de référence et poursuit sur le Festival International de Photo Insulaire de La Couarde (FIPIC) dont l'association a besoin de connaître le niveau d'engagement de la Commune. Sur ce point, la Commission propose 20 000 € en intégrant la reprise du concours, nécessitant la bascule du site actuel vers celui du FIPIC, et l'agrandissement des photos lauréates.

Monsieur le Maire désapprouve cette proposition et demande un projet précis avec un budget complété.

Monsieur CLEMENT explique que les dépenses sont liées à la fabrication des supports d'exposition qui a fait l'objet d'un devis auprès d'une entreprise rhétaise. Le projet sera donc le même que celui présenté initialement mais réajuster à hauteur du soutien financier de la collectivité.

Madame HERAUD soutient ces propos et rappelle que c'est la Commune qui a souhaité s'appuyer sur une association pour des questions de gestion et qui est allée les chercher.

Patrick RAYTON annonce que seulement 3 000 € ont été attribués par la Communauté de Communes au Club Photo sur 18 000 € demandés, ainsi, il doute de l'aide qui pourrait être

allouée au FIPIC. Ainsi, la Commune souhaite-t-elle financer 2 ou 3 panneaux sachant que le projet initial est de toute manière dénature ? La Commune doit-elle bloquer 15 000€ pour ce projet ?

Monsieur CLEMENT déclare qu'il convient dorénavant de donner une réponse claire après tant de temps perdu et d'énergie dépensée par l'association, dont le travail nécessaire peut-être dédommagement. De plus dans l'hypothèse où la Commune ne donnerait suite à l'association, que deviendrait le concours ? Il y a fort à parier que cet événement n'aura plus de sens et sera un réel flop qui aura coûté 5000€. Pour conclure, la Commune souhaite-t-elle réellement ce genre d'événement ?

Madame HERAUD rappelle les efforts déployés l'an dernier et les difficultés rencontrées avec les précédents partenaires. Elle réaffirme son attachement à l'opération en soulignant que la Commune a initié la création d'une nouvelle association constituée de jeunes couardais motivés et qui ont déjà beaucoup travaillé.

Jacques DURET estime que l'erreur de l'association est d'avoir demandé 100 000 €. Pour lui, une somme plus raisonnable n'aurait pas suscité le même débat.

Monsieur CLEMENT redemande pour finir ce qu'il doit dire et demander à l'association. La Commune allouera une subvention 20 000 € par vote au prochain conseil à condition de transmettre les documents suivants : cerfa complété, précisions des recettes autres que la subvention communale pour éviter la gestion de fait et un descriptif du projet qui sera essentiel dans la décision finale du Conseil Municipal.

Dernier point abordé, Monsieur CLEMENT informe de la sortie au mois de juin du Kiosque N°34 où il appartient à chacun de l'alimenter.

Les comptes-rendus des deux commissions sont adoptés par le Conseil Municipal tels qu'exposés.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les propositions d'orientations budgétaires qu'il va présenter pour l'année 2016 ont fait l'objet de réunions préalables avec les Adjointes et ensuite au niveau de la Commission des Affaires Générales. Il précise que le budget se fera sans aucun emprunt comme il avait été convenu lors de la présentation du plan pluriannuel d'investissement. Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2016 et jusqu'à 2020, le plan prévoit, sauf imprévu, de plus avoir recours à l'emprunt.

Un document détaillé est distribué à chaque élu présentant les grandes masses budgétaires en commençant par la section de fonctionnement comme suit :

Chapitres	Libellés	Budget 2015	CA 2015	BP 2016 proposé
011	Charges à caractère général	699 900,00 €	592 926,50 €	899 776,00 €
60	Achats	194 300,00 €	196 218,47 €	214 000,00 €
	<i>Remise en état logement école</i>			3 000,00 €
	<i>Outillage STM et Espaces verts</i>			7 000,00 €
	<i>Fleurissement</i>			6 000,00 €
	<i>Peinture opération "priorité à droite"</i>			2 000,00 €
61	Services extérieurs	319 500,00 €	256 592,08 €	533 416,00 €
	<i>OM 2015 atelier non encore facturées</i>			6 300,00 €
	<i>Nettoyage marché</i>			7 000,00 €
	<i>Réfection 2 courts de tennis</i>			12 000,00 €
	<i>Mur d'entraînement tennis</i>			5 000,00 €
	<i>Arbres Peu Ragot</i>			15 000,00 €
	<i>Concessions cimetière</i>			12 000,00 €
	<i>Fermeture portail cimetière</i>			6 000,00 €
	<i>Mairie (chaudière + terrasse + ...)</i>			11 500,00 €
	<i>Peinture bardage base nautique</i>			10 000,00 €
	<i>Peinture façade salle des associations</i>			15 000,00 €
	<i>Programme de voirie 2016</i>			150 000,00 €
62	Autres services extérieurs	134 100,00 €	88 643,95 €	118 860,00 €
	<i>Contentieux urbanisme</i>			25 000,00 €
	<i>Honoraires divers pôle santé</i>			5 000,00 €
63	Impôts et taxes	52 000,00 €	51 472,00 €	33 500,00 €
012	Charges de personnel	1 092 700,00 €	1 072 150,34 €	1 121 700,00 €
	<i>Surveillance plage du Peu Ragot</i>			20 000,00 €
	<i>Saisonniers + remplacements titulaires</i>			24 000,00 €
	<i>Cantine et ménage école</i>			56 000,00 €
	<i>Titulaires : reprise directrice ALSH</i>			30 000,00 €
014	Atténuations de produits	29 200,00 €	29 179,00 €	35 000,00 €
65	Charges de gestion courante	252 900,00 €	252 776,54 €	211 435,00 €
66	Charges financières	152 000,00 €	151 049,79 €	139 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 700,00 €	8 650,10 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	24 400,00 €	24 384,78 €	212 170,00 €
	<i>Provisions pour risques</i>			200 000,00 €
	Totaux dépenses de fonctionnement	2 254 800,00 €	2 131 117,05 €	2 619 081,00 €

Chapitres	Libellés	Budget 2015	CA 2015	BP 2016 proposé
002	Excédent capitalisé	237 040,94 €	0,00 €	527 411,72 €
013	Atténuations de charges	21 999,06 €	33 360,43 €	9 999,28 €
70	Ventes de produits et services	134 660,00 €	97 133,25 €	119 200,00 €
	<i>Concessions cimetière</i>			10 000,00 €
	<i>Horodateurs</i>			5 000,00 €
	<i>Terrasses, travaux et antennes clocher</i>			45 000,00 €
	<i>ALSH et périscolaire</i>			18 000,00 €
	<i>Cantine</i>			12 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 892 200,00 €	2 126 744,95 €	1 806 500,00 €
	<i>Contributions directes</i>			1 320 000,00 €
	<i>Dotation de compensation CDC</i>			340 000,00 €
	<i>Taxe de séjour</i>			0,00 €
	<i>Droits de place sur les marchés</i>			55 000,00 €
	<i>Droits d'enregistrement sur mutations</i>			90 000,00 €

74	Dotations et subventions	643 900,00 €	639 736,56 €	529 000,00 €
	DGF			360 000,00 €
	Dotation de solidarité rurale			121 000,00 €
	Aide CAF pour ALSH			25 000,00 €
75	Autres produits de gestion	104 000,00 €	115 283,60 €	133 000,00 €
	Camping			40 000,00 €
	Poste			12 000,00 €
	Tennis			40 000,00 €
	Base nautique			13 000,00 €
	Pôle santé			28 000,00 €
	Logements du Mail			12 600,00 €
77	Produits exceptionnels	407 500,00 €	346 163,51 €	1 000,00 €
	Totaux recettes de fonctionnement	3 441 300,00 €	3 358 422,30 €	3 126 111,00 €

Selon ce document préparatoire, l'autofinancement dégagé serait de 507 030,00 € pour financer les investissements. Montant susceptible de varier selon le résultat réel de l'exercice antérieur qui sera validé avec la trésorerie.

Monsieur le Maire poursuit en détaillant la section d'investissement en commençant par les dépenses.

Opérations	Libellés	Budget 2015	CA 2015	BP 2016 proposé
	Non affectées	413 810,00 €	298 511,49 €	964 654,00 €
	Remboursement capital des emprunts			362 900,00 €
	Acquisitions de terrains			27 000,21 €
1002	Matériel service technique	20 780,00 €	20 632,21 €	55 000,00 €
1003	Matériel service administratif	5 800,00 €	5 364,65 €	13 000,00 €
	3ème secrétariat (mobilier + informatique)			3 000,00 €
	Progiciel gestion immobilière			6 700,00 €
1004	Matériel divers services	5 000,00 €	4 861,60 €	12 400,00 €
	Informatisation placier			3 700,00 €
1005	Travaux de bâtiments	68 000,00 €	27 918,70 €	213 374,00 €
	Aménagement skate			20 000,00 €
	Logement école			113 000,00 €
	Travaux ateliers			45 474,00 €
	Ossuaire			20 000,00 €
1006	Travaux de VRD	17 500,00 €	17 200,90 €	176 000,00 €
	Participation financière giratoire RD 735			136 000,00 €
	Abribus			15 000,00 €
	Aménagement priorités à droite			25 000,00 €
1007	Plages	5 000,00 €	3 843,06 €	7 000,00 €
1008	Travaux SDEER	5 000,00 €	1 818,93 €	6 400,00 €
12	ALSH	1 000,00 €	259,80 €	2 300,00 €
119	Illet de la mairie	167 530,00 €	153 641,02 €	11 600,00 €
120	Espace du marché du Mail - VRD	1 224 845,00 €	723 800,98 €	540 228,00 €
1201	Espace du marché du Mail - Pôle santé et logem	992 000,00 €	719 013,28 €	104 100,00 €
1202	Espace du marché du Mail -Halles	1 318 100,00 €	1 179 408,52 €	138 700,00 €
122	Gros travaux pluvial	38 260,00 €	3 373,20 €	57 410,00 €
	Totaux dépenses d'investissement	4 282 625,00 €	3 159 648,34 €	2 302 166,00 €

Monsieur le Maire précise que le capital des emprunts pour 2016 comprend le remboursement pour moitié du prêt de 175 000 € contracté à taux 0%.

Opérations	Libellés	Budget 2015	CA 2015	BP 2016 proposé
	Non affectées	3 755 540,00 €	2 408 726,50 €	1 747 094,00 €
	<i>Virement du fonctionnement</i>	1 186 500,00 €		507 030,00 €
	<i>FCTVA</i>	294 392,04 €	294 396,72 €	249 999,29 €
	<i>Taxes d'aménagement</i>	43 000,00 €	66 560,31 €	30 000,00 €
	<i>Résultat affecté</i>	1 738 911,94 €	1 738 911,94 €	932 954,71 €
1008	Travaux SDEER	3 700,00 €	3 700,26 €	0,00 €
119	llot de la mairie	88 075,00 €	52 250,00 €	35 800,00 €
	<i>Assemblée nationale</i>			12 800,00 €
	<i>Conseil départemental</i>			23 000,00 €
120	Espace du marché du Mail - VRD	435 310,00 €	34 371,45 €	519 272,00 €
	<i>FISAC</i>			400 000,00 €
	<i>Conseil départemental</i>			119 272,00 €
	Totaux recettes d'investissement	4 282 625,00 €	2 499 048,21 €	2 302 166,00 €

Le total des investissements est évalué à 2 302 166,00 € pour 2016.

4 - BUDGET 2016 – AUTORISATION DE DEPENSES

Monsieur le Maire explique que le budget n'ayant pas encore été adopté pour l'exercice 2016 et certains engagements de dépenses en investissement s'avérant urgents, il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager et payer ces dépenses dans les limites suivantes :

Imputation	Libellé	Montant maximum autorisé
1002	Tracteur tondeuse	35 000 € TTC
1004	Informatisation placier	4 000 € TTC
1005	Pelouse toit-terrasse bibliothèque	10 000 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'autorisation de dépenses.

5 - CDG 17 – MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Monsieur le Maire explique que par courrier du 8 février 2016, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime informe que, selon les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 relatives à la Fonction Publique Territoriale, la Commune à la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire par l'intermédiaire d'un contrat groupé souscrit par le Centre de Gestion.

Le contrat d'assurance groupé du CDG arrive à échéance le 31 décembre 2016 nécessitant une nouvelle mise en concurrence.

La Commune dispose déjà d'un contrat d'assurance relatif aux risques statutaires souscrit auprès de la société BRETEUIL ; il n'est donc pas envisagé d'y adhérer mais, après proposition, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la délégation au Centre de Gestion de négocier un contrat groupé auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

6 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (SDEER) de la Charente-Maritime ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier ses statuts pour y ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Après le 2^{ème} alinéa de l'article 2, la phrase suivante est insérée : « *Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques.* »
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) : « *c) Dans les conditions mentionnées à l'article L.5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L.2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charges.* »
- Renommer le c) de l'article 2 en d)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette modification des statuts du SDEER.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7.1 – INFORMATION CNAS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO, délégué CNAS, qui renvoie au rapport 2015 remis à chaque élu en soulignant que le montant de la cotisation annuelle versée à l'organisme s'équilibre avec le montant des prestations versées aux agents. Monsieur PALITO observe que sur les 26 agents de la collectivité, il n'est pas précisé le nombre de bénéficiaires pour s'assurer que cette politique sociale en faveur des agents profite à tous.

7.2 – BIBLIOTHEQUE – RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Monsieur le Maire exprime sa totale satisfaction à l'encontre de la bibliothèque confortant les choix de la collectivité en matière d'investissement et de recrutement. En quelques chiffres, la bibliothèque enregistre une hausse de 14,3% de ses lecteurs par rapport à 2014, soit 531 emprunteurs actifs alors qu'ils étaient seulement 228 en 2011. La satisfaction vient également de la reconquête de la tranche 0-14 ans où les prêts jeunesse représentent 48% de l'ensemble des prêts. Ce résultat positif est bien évidemment lié aux animations organisées par la bibliothécaire et aux ateliers des Temps d'Activité Péri-Educatif (TAPE). Mais également à la constitution du fonds, enrichie de BD et de revues, qui en accroît l'attrait. Monsieur le Maire conclut en félicitant la bibliothécaire ainsi que toute l'équipe de bénévoles.

7.3 – COMMERCANTS DU MAIL

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu ce jour, accompagné de Béatrice TURBE, les commerçants du Mail pour leur présenter les réflexions de la Commune concernant le fonctionnement du marché pour 2016 et les inviter à se parler pour se faire entendre d'une seule voix au-delà des intérêts individuels.

Leur ont été présentés les jours et horaires d'ouverture du marché jusqu'au 30 septembre. Au-delà de cette date, Monsieur le Maire et Madame TURBE ont demandé qu'ils réfléchissent ensemble du mode de fonctionnement et qu'ils proposent à la municipalité un projet partagé par la majorité des commerçants de la halle. Un compte-rendu de réunion sera établi et remis à tous les commerçants, y compris aux absents. En l'absence de réponse, ils seront relancés en mai-juin. Le Maire a exprimé la volonté de la Commune de travailler avec eux, comme avec les commerçants non sédentaires du marché place de l'église, de les accompagner et de les soutenir concrètement au moyen, si besoin, du financement d'une plaquette d'information pour valoriser leurs initiatives sous condition de dialogue entre eux, de position majoritaire et d'orientations claires. Selon Béatrice TURBE, ces conditions ne peuvent être tenues qu'en faisant vivre l'association par l'organisation d'une Assemblée Générale annuelle et de réunions régulières. Monsieur le Maire ajoute que les salles communales sont à leurs dispositions s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, considérant les responsabilités qui en découlent, il leur a été rappelé l'obligation de faire contrôler leurs installations des bancs sous peine d'en interdire l'exploitation.

7.4– PAPI

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer le dépôt en Préfecture du dossier PAPI concernant l'opération de défense des côtes de 1^{er} rang du secteur Nord de la Commune.

7.5 - LITTORAL

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BERTHELOT, en charge des affaires Mer et Littoral, pour un point sur les conséquences des tempêtes hivernales et des divers dossiers en cours.

En premier lieu, il évoque l'effondrement de la cale de la Pergola de compétence intercommunale et départementale au vu de sa configuration parallèle à la côte. La solution proposée est de casser le pas. Un second problème porte sur le géotextile de l'enrochement qui fonctionne mal d'où la proposition de mettre en place deux géotextiles croisés pour éviter le passage du sable. Monsieur le Maire complète ces propos en soulignant la complexité des travaux d'urgence qui nécessitera sans doute deux interventions, une première avant les vacances de Pâques, une seconde plus importante à l'automne. Le financement devrait être assuré à 50/50 par le Département et la Communauté de Communes à moins que le transfert de compétence en matière d'enrochement qui doit intervenir dans l'année remette en question ce plan de financement.

En second lieu, Monsieur BERTHELOT informe que des sous-commissions de travail se sont tenues à l'initiative de la Communauté de Communes pour fixer les règles de fonctionnement des prises d'eau et les modalités de gestion en cas de crise.

Il note que sur le secteur de la Percotte, les propriétaires de marais commencent à faire des amalgames entre le projet d'extension du périmètre AEMA et les travaux PAPI d'où la nécessité de communiquer rapidement sur ces derniers.

En outre, Monsieur BERTHELOT et Madame CANARD ont reçu à plusieurs reprises l'ONF pour la conception et la pose de panneaux informatifs aux entrées des plages. Les panneaux du Peu-Ragot, de la Pergola et des Prises devraient être posés en mars. Certains panneaux des plages secondaires, comme les Anneries, seront peut-être posés avant l'été.

Monsieur BERTHELOT informe qu'un dossier sera constitué pour demander le label « Tourisme et Handicap » pour la plage du Peu Ragot.

Le dossier des Prises, quant à lui, a été relancé avec l'ONF en réactualisant le dossier et en s'appuyant sur une jurisprudence stipulant qu'en l'absence de coupe d'arbre, et ce malgré le classement en EBC, des travaux d'aménagement pouvaient être entrepris. Monsieur le Maire ajoute qu'une autre jurisprudence en urbanisme a été trouvée pour réaliser des travaux sur des équipements existants mais pour en confirmer le bon fondement un courrier cosigné avec le Président de la Communauté de Communes sera adressé au Préfet.

Enfin, pour la Pergola, suite à l'avis défavorable des services de la DREAL concernant l'aménagement d'une plateforme en bois, il est proposé de revoir le dossier en mettant en avant une réflexion globale en matière d'accessibilité intégrant le Peu Ragot, les tennis, le Petit Bois et la Pergola. Il est notamment envisagé un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le Petit Bois pour relier l'espace du Peu Ragot à l'arrière plage de la Pergola où l'aménagement de la plateforme s'intégrerait dans un plan de replantation et de protection du haut de dune particulièrement abîmée à cet endroit.

7.6 – OUVERTURE PROGRESSIVE DU POLE SANTE

Monsieur le Maire informe que le pôle santé ouvrira progressivement ses portes avec dans un premier temps les infirmières, puis les kinés fin février et enfin les médecins pour lesquels aucune date n'est pour le moment fixée pour l'emménagement.

7.7 – OPERATION DU MAIL

Monsieur PALITO expose un bref point sur le chantier où la dernière tranche de l'opération, concernant l'aménagement de l'avenue du Mail, a été lancée début février et qui devrait s'achever vers le 25 mars prochain. Il souligne que les travaux perturbent le fonctionnement du quartier, notamment en raison du temps de séchage des bétons, et que la prochaine étape consistera en l'aménagement du carrefour côté Maline. Il rappelle également que les retards pris lors de la réalisation des travaux sur les réseaux, dont la Commune n'avait pas la responsabilité, ont malgré tout énormément perturbés la vie du quartier et provoqués près d'un mois de retard sur le planning prévisionnel.

7.8- LINKY

Virginie CANARD distribue et présente une note exposant le programme d'ERDF de remplacement des anciens compteurs électriques par des compteurs nouvelle génération dénommés LINKY et souhaite sensibiliser ses collègues élus sur les dangers des ondes électromagnétiques provoquées par la télétransmission des données. Elle précise que plusieurs pays ont renoncé à cette technologie pour ces risques et certaines communes françaises ont refusé l'installation de ces compteurs sans qu'on ne connaisse les conséquences de cette position. Sur ce point, Monsieur PALITO doute du pouvoir contraignant des communes étant donné que le sujet concerne ERDF et les particuliers directement qui sont, eux, en capacité de refuser l'installation. Par ailleurs, il précise que les risques sont concentrés autour des transformateurs où se trouvent les relais GPRS. Il ajoute que les installations électriques sont par définition émettrices d'ondes susceptibles d'être néfastes pour l'être humain.

Monsieur CLEMENT informe de l'existence d'une pétition sur le sujet et ajoute qu'en complément du dossier à charge il conviendrait d'avoir un dossier à décharge pour se prononcer en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire propose de consulter le SDEER sur cet aspect et de sonder les autres communes pour connaître leurs positions.

7.9- PROCHAIN CONSEIL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 mars à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h55